

mis en ligne le 11 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12961 DU 09 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Installation de nacelle
04 rue de Kerblaisy
A partir du 22 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Société BE SERAP peinture
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de condamner l'accès au trottoir du 04 rue de Kerblaisy.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 22 mai 2023 et pour une durée 5 jours, le trottoir sera condamné au niveau du n°04 rue de kerblaisy pour permettre le stationnement d'une nacelle. De plus la nacelle sera autorisée à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

